



## Compte rendu du CSA DRAC de Corse du 2 décembre 2024

Les médecins du travail et l'inspection de la santé et de la sécurité au travail étaient absents, ce que l'on peut regretter (c'était également le cas en 2023).

Le PV de la dernière séance de CSA (21/09/2023) a été approuvé.  
Il sera envoyé dûment amendé en PJ du procès-verbal du Comité social.

- **Examen de l'organigramme actualisé :**

Nous avons demandé des points formels (dater, hiérarchie de la direction) et souligné la disparition partielle des détails des missions des agents alors que cela était une demande formelle de leur part. Nous avons observé la création d'un service « action culturelle » et demandé à l'avenir s'il serait possible d'avoir un retour sur les explications des évolutions. Le Drac a répondu favorablement sur le principe. Une validation aux votes lors du prochain CSA.

- **Examen de projet de RI du CSA et son application :**

Nous avons été reconnaissant de l'application du règlement intérieur en matière de planning et d'enregistrement. Le RI du CSA avec les amendements doit être représenté lors du prochain CSA, pour validation.

- **Élaboration du RI de la DRAC (projet) :**

La Secrétaire Générale nous a proposé une version qui constitue une base de réflexion, pour échange. On attend le retour du document suite à la réunion (CSA).

Nous avons notamment apprécié qu'elle propose la possibilité de bénéficier des aménagements horaires sur 4,5 journées, et de pouvoir choisir les cycles de travail (sur au moins deux cycles en TP : 37h30 et 38h30).

Nous avons également demandé de ne pas solliciter les horaires de travail sur l'ouverture au public car cela n'a pas de sens ici, mais bien sur l'amplitude horaire possible.

Ce document va faire l'objet de propositions de l'administration d'ici le prochain CSA, et d'aller-retour autant que nécessaire avec les organisations syndicales.

- **Projet de charte de télétravail (projet) :**

Là encore le document proposé, à l'état d'ébauche, est intéressant en ce qu'il propose 3 jours de télétravail et ouvre la possibilité d'envisager les jours flottants. Il doit revenir amendé et mis en forme pour des échanges sur un document davantage abouti.

- **Déploiement d'ODRIVE :**

Il a été demandé d'informer les utilisateurs du changement des règles ou des véhicules au fil de l'eau, car l'état de la flotte ne correspond pas à ce qui avait été présenté au déploiement. Le DRAC a souhaité qu'un maximum de véhicules soit mis sur cet outil.

- **Dysfonctionnement des outils de travail :**

La difficulté liée aux outils de travail a bien été évoquée mais cela échappe pour l'essentiel à la direction, qui sera attentive à mettre en œuvre les conditions de manière compréhensive vu ces outils Patronum, Chorus, débit internet faible ...).

- **Les travaux réalisés à la DRAC :**

Les travaux de cet été ayant été décidés très tardivement pour l'utilisation de fonds de crédits, il n'y a pas eu de plan de prévention faute de délai. Le désagrément lié à ceux-ci n'a pas été reconnu par l'administration qui avait informé les chefs de service et pensait que la gestion de ceux-ci pouvait se faire en bonne intelligence.

- **Stationnement à Bastia :**

L'accès au stationnement au site de Bastia a été souligné et le Drac s'est montré favorable à faciliter le stationnement aux agents (pas de possibilité pour l'instant).

- **Mise à jour de la signalétique des bureaux :**

Il a été demandé que la signalétique des bureaux soit harmonisée, avec le nom des agents, le service et les missions : nous avons demandé à ce que cela se fasse en cohérence avec l'organigramme finalisé.

- **Remplacement des postes à la vacance :**

On nous a confirmé que le poste en mutation à l'UDAP 2A été publié et allait faire l'objet d'un remplacement, mais aucun élément de réponse ne pouvait être apporté à l'avance sur les autres.

- **Statut et mission de l'apprentie :**

Nous avons souhaité que tout nouvel agent, soit présenté en CSA.  
Elle a exposé qu'elle était en alternance sur 3 ans, depuis le 01/01/2024, dans un cursus de gestion PME-PMI.

Elle est affectée sous son tutorat (maitre d'apprentissage) à des missions de communication/accueil/comptabilité/RH, en accord avec ses enseignants.

- **Retour sur les journées de séminaire de février 2023**

(CF : résana : compte-rendu des éléments actés par les équipes lors du séminaire des 9 et 10 février 2023).

Leur mise en application reste à faire.

Le directeur en a pris connaissance et y réfléchit.

- **Positionnement sur les jours de congés pour les ponts :**

Malgré les demandes de certains agents de pouvoir choisir, l'administration souhaite s'aligner sur les ponts pratiqués par la préfecture en prenant sur des jours de congés/RTT. Les différents ponts de l'année 2025 doivent être annoncés en début d'année.

- **Questions diverses :**

- Nettoyage des couloirs et des fauteuils 1 fois par trimestre, demande de plusieurs agents.
- Demande de l'achat de sièges pour deux agents de l'UDAP 2B.
- Réaménagement du poste d'accueil de l'UDAP 2B : pas de possibilité pour l'instant. L'aménagement semble très difficile à concevoir mais il est suggéré de prendre l'attache de Mme B. qui devrait pouvoir faire une proposition. (Ce qui serait souhaitable pour un bien-être au travail), Une demande sera faite lors du déplacement sur site du médecin du travail (mise à jour du DUERP)
- Une information sur l'endroit où se trouve le cahier de sécurité et la boîte de secours est faite lors de l'arrivée de nouveaux arrivants. L'endroit où se trouve le cahier de sécurité, le bureau de l'assistant de prévention, devrait être plus anonyme puisque les remarques déposées sur ce cahier peuvent être anonymes.
- Une demande d'information sur les codes accès de la DRAC a été demandée (perte de codes), apparemment ce code ne sera plus nécessaire lors du passage du nouveau marché. Un arrêt automatique le matin sera possible comme la mise en route du soir de l'alarme à partir de 20 H (en cours).

- **Les dates des CSA de 2025 :**

03/04/2025 et 20/11/2025 : nous ferons une réunion des personnels dans les 2-3 semaines qui précèdent et qui suivent ces échéances.